

# COMMUNE DE VILLERS AU BOIS

Canton de Bully les Mines  
Arrondissement de Lens  
Département du Pas de Calais

## ARRETE DU MAIRE

Arrêté portant sur les battues de destruction de sangliers sur le Bois de la Loterie et la Pâtûre des Alleux.  
Saison 2022/2023

Vu l'annonce par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France de l'organisation d'une battue de chasse aux sangliers dans le Bois de la Loterie, sur la pâtûre des Alleux sur le territoire de la commune de Mont-Saint-Eloi le samedi 18 février 2023.

Vu qu'il y a lieu de prendre toutes mesures visant à assurer la sécurité et la protection tant des participants à cette battue que de tout le public et notamment des promeneurs et des randonneurs.

### Article 1 :

L'accès au Bois de la Loterie, à la pâtûre des Alleux de Mont-Saint-Eloi et au Faily, est interdit à tout public du **vendredi 17 février 2023 à 18h au samedi 18 février 2023 à 17h30** sur quelques passages que ce soit.

Par conséquent, le chemin du Fay, le chemin de la Chapelle et le piétonnier entre les n°33 et 35 de la Grand'rue, seront interdits aux piétons, cyclistes et à tous véhicules.

La rue de Mont-Saint-Eloi sera aussi interdite au-delà des habitations.

### Article 2 :

Seuls sont autorisés à pénétrer dans cet espace les personnes mandatées et autorisées par Monsieur Loquet, Police de l'Environnement, chargé de l'organisation de la battue.

### Article 3 :

Les Communes de Mont-Saint-Eloi et de Villers au bois mettront en place un système permettant l'application de cette fermeture du site du Bois de la Loterie, de la pâtûre des Alleux, du Faily, chacune sur leur territoire et de la rue de Villers au bois section Plaine.

Le conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France mettra en place les panneaux d'avertissement de ce jour de chasse aux mêmes endroits et partout où il le jugera utile.

### COPIE :

- M. LOQUET, Espaces Naturels des Hauts-de-France
- M. BAVIERE, Maire de Mont-Saint-Eloi,
- Messieurs POITEAUX, BECUWE, LEQUETTE, FOURLIGNIE, présidents des Sociétés de Chasse participantes
- La gendarmerie de Vimy

A Villers au bois, le 13 février 2023

Le Maire

Bernadette DOUTREMEPUICH

  
